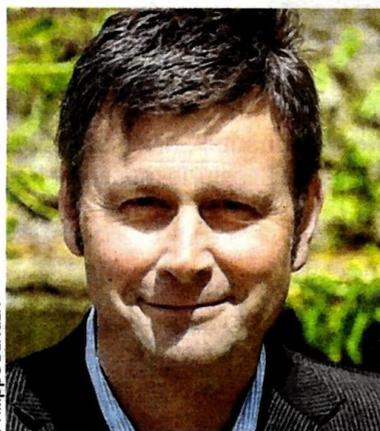


JAMBES

Belle-Vue : 1^{re} étape d'un long processus

Les options d'urbanisation du site Belle-Vue sont purement indicatives. Précision de l'échevin Gavroy aux riverains que le projet inquiète.

Le projet de la Ville de Namur d'implanter un écoquartier sur le site de Belle-Vue à Jambes inquiète certains riverains. Ils étaient une septantaine à répondre, lundi soir, à l'appel d'un comité pour mettre en évidence les répercussions de ce projet sur la vie des quartiers voisins et réagir de manière concertée dans le



Philippe BERGER

Gavroy : « Les suggestions constructives sont les bienvenues ».

cadre de l'enquête publique sur le Rapport Urbanistique Environnemental (RUE) relatif à l'urbanisation de cette ZACC, autrement dit cette réserve d'habitat.

Pour rappel, ce terrain de 9,5 hectares est propriété de la Régie urbaine. Il n'est pas mis en œuvre, comme nous l'écrivions erronément, par Thomas & Piron et Lotinvest. Ces investisseurs sont, eux, actifs sur un terrain privé situé entre la porte de Saint-Gérard et le collège d'Erpent. Ce dernier projet en est déjà au stade de l'étude d'incidences sur l'environnement et se situe sur une zone d'habitat au plan de secteur.

Ce n'est donc pas encore le cas du plateau de Belle-Vue.

Intégrer au mieux

Pour l'échevin Arnaud Gavroy, le Règlement d'urbanisme n'est que la première étape d'un long

processus pour la mise en œuvre de cette zone. « Les habitants auront encore de nombreuses occasions pour s'exprimer sur le projet, insiste-t-il. Suite à la réunion publique d'information sur le RUE, j'ai demandé que les habitants se structurent en comité de quartier pour suivre et accompagner la démarche. Nous referons le point avec eux à la fin de l'enquête publique actuelle, après avoir reçu le rapport du service communal de l'Aménagement du territoire sur le RUE. » Arnaud Gavroy répète la volonté communale d'intégrer au mieux le nouveau quartier à son environnement. « La densité souhaitable, pour répondre aux besoins pressants de logements, sera évidemment adaptée au contexte et

tiendra compte de la mobilité sur le plateau de Jambes-Erpent. Les suggestions constructives sont les bienvenues et contribueront à améliorer le projet. »

« Les propositions d'urbanisation du RUE ne sont données qu'à titre d'exemple, insiste encore Arnaud Gavroy. Il ne s'agit en aucun cas du projet final. Ce rapport, actuellement soumis à enquête publique pour récolter l'avis et les suggestions des habitants, sera ensuite adopté par le Conseil communal et puis validé par le Ministre de l'aménagement du territoire. C'est seulement après cette longue procédure que la Régie foncière établira un avant-projet de quartier qui sera soumis à étude d'incidences. » ■

B.M.